

BULLETIN BRUIT

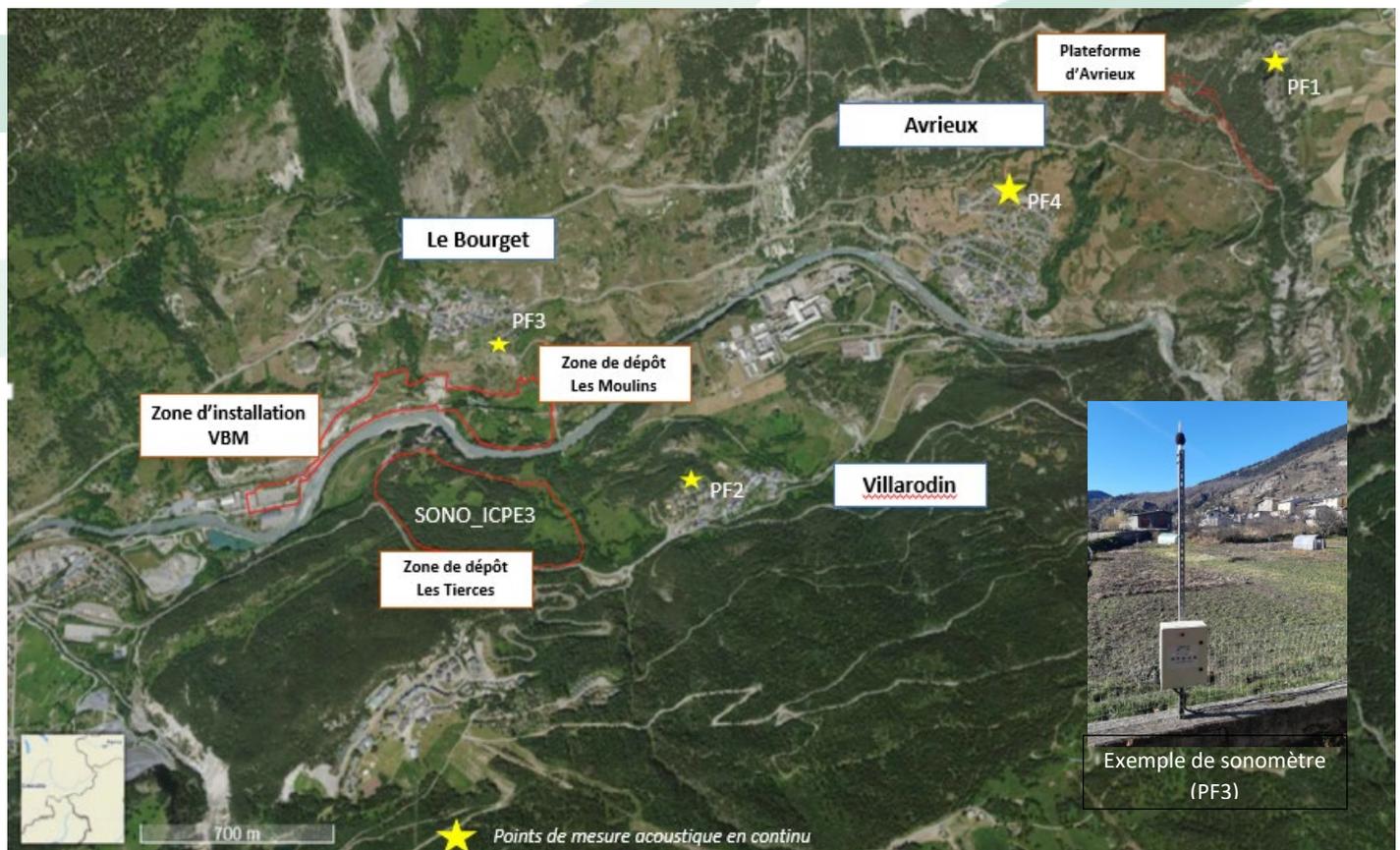
Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#1er trimestre 2022

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

En souterrain, poursuite de la réalisation de galeries de connexion, marinage, pose de la ventilation, reprise du radier, poursuite de la création de réseaux ;
Poursuite du remblaiement de la zone du Moulin ;
Pas d'activité sur le site des Tierces en période hivernale ;
Poursuite des forages et des injections des puits d'Avrieux (sous le hangar), absence de travaux extérieurs significatifs.

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT



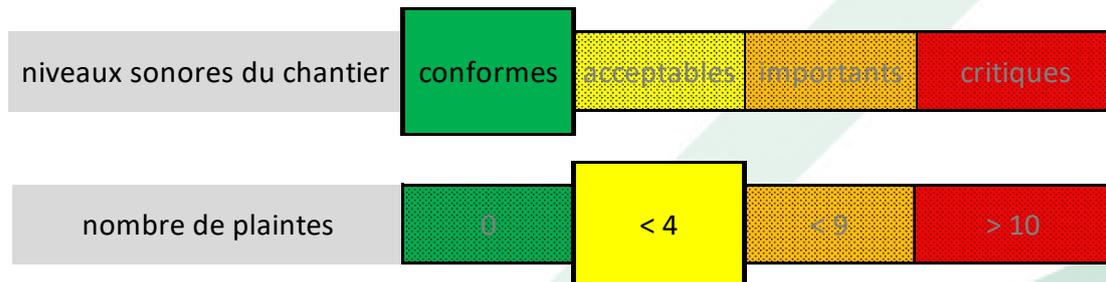
BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#1er trimestre 2022

APPRECIATION GENERALE BRUIT DU CHANTIER

Pas de dépassement des seuils sonores



PLUS DANS LE DETAIL...

Période diurne (07h00-22h00)



Période nocturne (22h00-07h00)

ANNEE 2022	janvier	février	mars	GLOBAL
Nombre de jours avec dépassements du seuil d'émergence admissible et liés au chantier	0	0	0	0
Conformité sur la période diurne	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de signalements des riverains	0	0	0	0
dont signalements associés aux dépassements mesurés	0	0	0	0

ANNEE 2021	janvier	février	mars	GLOBAL
Nombre de nuits avec dépassements du seuil d'émergence admissible et liés au chantier	0	0	0	0
Conformité sur la période nocturne	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de signalements des riverains	1	0	0	1
dont signalements associés aux dépassements mesurés	0	0	0	0

L'émergence est la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.

Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)

Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#1er trimestre 2022

FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Les niveaux sonores sont conformes : pas de dépassement des seuils réglementaires.

DATE	POINT DE MESURE	PERIODE	EVALUATION DU DEPASSEMENT	ORIGINE DU BRUIT IDENTIFIEE SUR LE CHANTIER	ACTIONS CORRECTIVES
Sans objet car pas de dépassements					

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

La seule nuisance remontée est ponctuelle et ne s'est pas renouvelée.

DATE	PÉRIODE	NATURE DES NUISANCES SONORE	LOCALISATION DE LA GENE	SOURCES DU BRUIT IDENTIFIÉES SUR LE CHANTIER	ACTIONS CORRECTIVES
18/01/2022	Nocturne	Bruit de métal frappé vers 23 heures, provenant de l'entrée de la descenderie ou à proximité du poste électrique, bruit important dans le village.	Villarodin Bourget	Origine du bruit non identifiée après enquête auprès des équipes, mais l'hypothèse de frappe pour casser de la glace sur du matériel n'est pas exclue.	Les mesures sonores ne montrent pas de dépassement lié aux installations. Rappel au personnel de l'impact de leurs interventions sur les émissions sonores et vigilance à ce sujet.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.